

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1289**27 juin 2007****SOMMAIRE**

Access S.A.	61871	Gallia Finance S.A.	61859
Agif S.A.	61866	Gesfo S.A.	61855
Association des Commerçants, des Artisans et des Indépendants de la Commune de Differdange (ACOMM)	61860	Group 4 Falck Reinsurance S.A.	61866
Avitis S.A.	61871	Hardt	61870
Babcock & Brown Infra Center Linz S.à r.l.	61842	HeliEuro GmbH	61849
Berthold BENZKIRSCH GmbH	61854	Kannergaertchen Sàrl	61858
Biobuttek Wilhelm Sàrl	61858	Luxbond	61858
Borgbu S.A.	61868	Lux-Plantes S.A.	61854
Boulangerie-Pâtisserie Wirol S.à r.l.	61854	Melchior Selected Trust	61872
Casandra S.A.	61832	Mobile Media Group Holding S.A.	61858
Centore Société Financière d'Investissements	61869	Nikkei Invest Corporation S.A.	61869
Central Europe Investment S.A.	61866	Norpa Holding S.A.	61856
CF Fukoku Luxembourg S.A.	61855	P6 Normandy Lux II S.à r.l.	61826
Continental Euro S.à r.l.	61856	Patton S.à r.l.	61859
CVI Group S.A.	61856	Peridot Finance S.à r.l.	61856
Deloitte S.A.	61860	PIN Group AG	61857
Drill-Tech-Fondations S.à r.l.	61869	Protalux S.A.	61868
Elena Developpement S.A.	61868	Quirin	61857
Eternit Investment S.A.	61867	Sevenig Immobilier S.à.r.l.	61855
European Overseas Holding Corporation	61857	Ship International S.A.	61866
European Trust Services (Luxembourg) Sàrl	61872	SRF Investments S.à r.l.	61863
Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A.	61867	Stili S.A.	61869
		Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.	61871
		Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A. ...	61870
		Technic Systems International S.A.	61872
		Ticketac Intl	61870
		TJV, S.à r.l.	61859
		Tradi-Lux S.A.	61871

P6 Normandy Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.690.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

P6 NORMANDY LUX I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg on 5 February 2007 with registered office at 121, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, not yet registered with the commercial register,

represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, pursuant to a proxy dated 10 April 2007 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company P6 NORMANDY LUX II S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name P6 NORMANDY LUX II S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management, binding signature. The Company is managed by one or several managers (each a «Manager») who may be but need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of managers (the «Board» or the «Board of Managers»). Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board of Managers may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager (including by way of representation).

The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board of Managers by the joint signature of any two of the Managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Manager (if there is only one) or as the case may be the Board of Managers or any two of the Managers or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing

at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Tuesday in June at 11.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Manager or as the case may be, the Board.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment €
P6 NORMANDY LUX I S.à.r.l.	12,500	12,500.-
Total	12,500	12,500.-

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euros.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at
12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers:

- Raymond M. Mathieu, Chief Financial Officer, residing at 21 Anawan Road Pawtucket, RI 02861, USA, born April 20, 1947 in Attleboro Massachusetts USA;
- John D. Woodworth, Controller, residing at 30 St. James Place, Attleboro, MA 02703, USA born February 13, 1967 in Attleboro, Massachusetts, USA.

Class B Managers:

- Bart Zech, lawyer, residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, born on 5 September 1969 in Putten (The Netherlands)
- Joost Tulkens, lawyer, residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, born on 26 April 1973 in Someren (The Netherlands).

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

P6 NORMANDY LUX I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois luxembourgeoises en date du 5 février 2007, avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés,

représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, en vertu d'une procuration datée du 10 avril 2007, qui sera enregistrée avec le présent acte.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée P6 NORMANDY LUX II S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de P6 NORMANDY LUX II S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus ascendantes ou latérales), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société

luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance, signatures engageantes. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants (chacun un «Gérant»), associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil» ou le «Conseil de Gérance»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite concernant chaque réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut-être omise par l'assentiment de chacun des Gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, telex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil de Gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Cette classification de Gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les Gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des Gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) chaque résolution du Conseil de Gérance ne sera valablement prise que si approuvée par la majorité des Gérants y inclus au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque Gérant.

La Société sera engagée par une seule signature au cas où il y a un seul Gérant, et au cas où il y a un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux des Gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. En tous cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant (s'il n'y en a qu'un) ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou par deux des Gérants ou, s'il y a des classes différentes de Gérants, par un Gérant de classe A et par un Gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des Gérants. Le ou les Gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les Gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième mardi en juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré comme indiqué à côté de leurs noms respectifs:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription €
P6 NORMANDY LUX I S.à r.l.	12.500	12.500,-
Total:	12.500	12.500,-

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cent Euros (€ 12.500,-) est à la disposition de la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évalués à environ deux mille Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:
12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée, sous réserve des statuts de la Société:

Gérants de classe A:

- Raymond M. Mathieu, Chief Financial Officer, demeurant au 21 Anawan Road Pawtucket, RI 02861, USA, né le 20 avril 1947 à Attleboro, Massachusetts, USA;
- John D. Woodworth, Controller, demeurant au 30 St. James Place, Attleboro, MA 02703, USA, né le 13 février 1967 à Attleboro, Massachusetts, USA.

Gérants de classe B:

- Bart Zech, avocat, demeurant au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, né le 5 septembre 1969 à Putten (Pays-Bas)
- Joost Tulkens, avocat, demeurant au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, né le 26 avril 1973 à Someren (Pays-Bas).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, Relation LAC/2007/5137. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007060467/211/368.

(070062734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Casandra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.620.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twentieth day of April.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

ITEM DEVELOPMENT S.A., a company duly organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L- 2636 Luxembourg, registered at the Company and Trade register of Luxembourg under the number B 67.042,

here represented by Mr Jorrit Crompvoets, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated on April 19, 2007,

which will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which he forms:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of CASANDRA S.A.

Art. 2. The Company will have its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event the board of directors determine that extraordinary political, economic or social developments normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporary transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg of foreign companies and any other forms of investments, to acquire by way of purchase, subscription or otherwise and to realize by sale, exchange or otherwise all types of transferable securities, the management control and development of such interests. The corporation may participate at the foundation and development of any industrial or commercial enterprise and may borrow and grant any assistance to such enterprises by loans, guaranties or otherwise.

The corporation may lend or borrow with or without interests, issue bonds and other acknowledgments of debts.

The corporation may realize all personal real estate, financial or industrial, commercial or civil transactions, which are directly or indirectly in connection to its object.

The corporation may realize its object directly or indirectly in its own name or on behalf of third parties, alone or in association, by way of any kind of operations which may favour its object or the object of companies in which it has interests.

In general the corporation may take any measures of control and supervision and carry out all operations which seem to be useful to the accomplishment of its object and purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one million euro (1,000,000.- EUR) represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The authorized capital is fixed at four million euro (4,000,000.- EUR) to be divided into four hundred thousand (400,000) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The board of directors is authorized, during a period of five years ending at the fifth anniversary the date of publication of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid in by payment in cash or by transfer of assets other than cash to the company such as assets in kind, securities, claims by compensation with clear and liquid claims against the company immediately due. The board is authorized more specifically to limit and even to eliminate the preferential subscription rights of the former shareholders when preceding to the realization of increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital. The board of directors is furthermore authorized to realize in whole or in part the authorized capital by incorporating the reserves available for distribution into the corporate capital. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option, until payment in full the shares remain in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate and the authorized capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, one or more director(s) A and one or more director(s) B, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any director A together with any director B, or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors, or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10%) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of March at 03.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. If a shareholder wishes to dispose of one or more of his shares, he shall first offer these shares to other shareholders and so notify the board of directors, by registered letter, stating exactly the serial numbers of the shares and the price at which he wishes to alienate the shares.

Within fourteen days after receipt of the registered letter the board of directors shall notify the remaining shareholders of its contents.

Within one month following such notification every shareholder may then inform the board of directors that he wishes to purchase one or more of the shares at the price specified or that he wishes the shares to be appraised by experts.

In the first case, if no appraisal has been requested by any shareholder, and unless the offering shareholder then withdraws his offer with respect to all of the shares offered, he shall be under an obligation to transfer the shares to the shareholders who wish to buy his shares, against cash payment of the purchase price asked, provided all the shares offered are purchased.

When appraisal is desired by one or more shareholders they shall appoint three experts in mutual agreement with the selling shareholder, each of the parties appointing one appraiser, the third appraiser being appointed by the other two jointly.

Within one month after the shareholders have been notified of the value thus appraised, each of them may inform the board of directors of his intention to purchase one or more of the shares offered at the value appraised or at the price originally asked. Unless the appraised value is lower than the price originally asked and unless the offering shareholder withdraws his offer with respect to all the shares offered, the offering shareholder is under the obligation to sell such shares to the shareholders concerned, against cash payment and at the value or price selected by the last mentioned shareholders, provided all of the shares offered for sale are purchased.

If the appraised value is lower than the price originally asked the offering shareholder is entitled to withdraw his offer and keep his shares.

If one or more shareholders state their willingness to purchase as set out herein before, with or without appraisal, the shares shall first be allotted to the shareholders as much as possible in proportion to the holdings of such shares held by each one of such shareholders, whilst, if and in so far as allotment cannot be made on that basis it shall be determined by lot. The price of the purchased shares shall be paid in cash within two month from the date when the price was determined.

If the shareholders have failed to exercise their right to purchase, within the established period of time, the offering shareholder shall be free during a three months period to transfer those shares at either the price asked by him or at the price of appraisal (not a lower price however).

In the event a stock of shares has been transferred to a person who is not already a shareholder of the company, such share shall immediately be offered to the shareholders for redemption by written notice to the board of directors of the company. Proof shall be submitted regarding the acquisition of the share and, where the share has been acquired by purchase, the price shall be stated.

When a share has thus been offered for redemption, the board shall immediately inform shareholders with a pre-emption right, whose address is registered in the share register of the company or otherwise known to the company, instructing such shareholder to inform the board in writing within two months from the notice to the board of his wish to exercise his preemption right.

In the event that two or more shareholders give such notice, the right of pre-emption between them shall be determined by a drawing made by a Notary Public, provided, however, that in the event that several shares have been pre-empted simultaneously, such shares shall first, to the extent possible, be distributed equally among the shareholders wishing to acquire the shares.

The price of redemption shall be governed by the provisions of the separate Shareholders Agreement, if there is one. If there is no such provision, the price of redemption shall be equal to the real value of the share which, in the case of dispute shall be resolved through arbitration by the Stockholm Chamber of Commerce according to the prevailing Swedish rules of arbitration, provided that Luxembourg Law will be prevailing. The redemption price shall be paid in cash within one month from the date when the redemption price was determined.

In the event that none of the shareholders have within due time given notice of their desire to exercise their right of pre-emption, or after the price of redemption for such share has not been paid in due time, the person offering the share for redemption may be registered as a shareholder.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 16. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 17. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2007.

2) The first annual general meeting shall be held on 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the one hundred thousand (100,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of one million euro (1,000,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately twelve thousand seven hundred euro (12,700.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

Directors A:

- Mr Peter Thurell, director, born the 28 December 1946 at Solna, Sweden, with address at Skogsslingan, SE-18230 Danderyd, Sweden.

- Mrs Eva Thurell, director, born the 31 July 1947 at Danderyd, with address at Skogsslingan, SE-18230, Danderyd, Sweden.

Directors B:

- Mr Joost Tulkens, director, born the 26 April 1973 at Someren, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg,

- Mr Bart Zech, director, born the 5 September 1969 at Putten with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg

3.- Has been appointed statutory auditor:

- KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., having its registered office in L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, R.C.S. Luxembourg B 114.190.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

5.- The registered office of the company is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ITEM DEVELOPMENT S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.042,

ici représenté par Monsieur Jorrit Cromptvoets, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 avril 2007, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de CASANDRA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la société est établi à quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR), représenté par quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres ou des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Plus spécialement, le conseil d'administration est autorisé à limiter et même à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires lors de la réalisation d'augmentations du capital social dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, étant entendu qu'elles restent nominatives jusqu'à entière libération.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social et le capital autorisé pourront être augmentés ou réduits conformément aux dispositions légales.

Titre III: Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, un ou plusieurs administrateur A et un ou plusieurs administrateurs B, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'au moins un administrateur A avec au moins un administrateur B, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV: Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mars à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Au cas où un actionnaire entendrait céder une ou plusieurs de ses actions, il devra proposer ces actions en premier lieu aux autres actionnaires et en aviser le Conseil d'Administration par lettre recommandée, avec indication précise des numéros de série des actions en question et du prix auquel il désire les aliéner.

Dans les quatorze jours qui suivent la réception de la lettre recommandée par le Conseil d'Administration, celui-ci devra aviser les autres actionnaires du contenu de cette lettre.

Dans le mois qui suit un tel avis, chaque actionnaire pourra informer le Conseil d'Administration de son intention d'acquérir une ou plusieurs des actions proposées au prix stipulé, ou de son désir de voir la valeur des actions estimée par des experts.

Dans le premier cas, en l'absence d'une demande d'estimation de la part de l'un quelconque des actionnaires, et à moins que l'actionnaire cédant ne rétracte son offre pour la totalité des actions proposées, ce dernier sera tenu de céder les actions aux actionnaires intéressés contre paiement en espèces du prix d'achat demandé, sous réserve de l'acquisition de la totalité des actions proposées.

Au cas où un ou plusieurs actionnaires désireraient une estimation, ils devront désigner trois experts de commun accord avec l'actionnaire cédant, chacune des parties nommant un expert et le troisième expert étant nommé conjointement par les deux experts ainsi désignés.

Dans le mois qui suit la communication aux actionnaires de la valeur ainsi estimée, chacun d'eux pourra informer le Conseil d'Administration de son intention d'acquérir une ou plusieurs des actions proposées à la valeur d'estimation ou au prix stipulé à l'origine. A moins que la valeur d'estimation ne soit inférieure au prix stipulé à l'origine, et à moins que l'actionnaire cédant ne rétracte son offre pour la totalité des actions proposées, l'actionnaire cédant sera tenu de vendre ces actions aux actionnaires intéressés contre paiement en espèces, ce à la valeur d'estimation ou au prix stipulé, aux choix desdits actionnaires, sous réserve toutefois de l'acquisition de la totalité des actions proposées à la vente.

Si la valeur d'estimation s'avérait être inférieure au prix stipulé à l'origine, l'actionnaire cédant sera en droit de rétracter son offre et de garder ses actions.

Au cas où un ou plusieurs actionnaires manifesteraient leur intention d'acquérir des actions comme mentionné ci-avant, avec ou sans estimation, les actions seront attribuées dans un premier temps, auxdits actionnaires si possible au prorata du nombre des actions détenues par chacun d'eux, faute de quoi, si et dans la mesure où une attribution sur cette base s'avérait impossible, elles seront attribuées par tirage au sort. Le prix des actions acquises sera payé au comptant dans les deux mois de sa fixation.

Faute par les actionnaires d'avoir exercé leur droit d'acquisition dans le délai stipulé, l'actionnaire cédant sera en droit, pendant une durée de trois mois, de céder ces actions à un quelconque prix stipulé de sa part (qui ne pourra toutefois être inférieur au prix stipulé à l'origine) ou au prix d'estimation.

Au cas où un certain nombre d'actions aurait été cédé à une personne non actionnaire de la Société, ces actions devront incessamment être proposées au rachat aux actionnaires, moyennant avis écrit au Conseil d'Administration de la Société. Cet avis devra comporter une preuve de l'acquisition des actions en question et, en cas d'acquisition par achat, stipuler le prix d'achat.

En cas d'une telle offre de rachat relative à ces actions, le Conseil d'Administration devra immédiatement en informer les actionnaires titulaires d'un droit de préemption, ce à l'adresse figurant dans le Registre des Actionnaires de la Société ou autrement connue du Conseil d'Administration, avec instruction auxdits actionnaires d'informer le Conseil d'Administration par écrit dans les deux mois qui suivent l'avis d'exercer leur droit de préemption.

Au cas où deux actionnaires ou plus donneraient un tel avis, le droit de préemption entre eux sera déterminé par tirage au sort effectué par un notaire, étant toutefois entendu qu'en cas de pluralité d'actions acquises simultanément en vertu d'un droit de préemption, ces actions seront distribuées dans un premier temps dans la mesure du possible à parts égales entre les actionnaires intéressés à l'acquisition des actions en question.

Le prix de rachat sera régi par les dispositions du Contrat d'Actionnaires séparé, le cas échéant existant. En l'absence d'une telle disposition, le prix de rachat sera égal à la valeur réelle de l'action, laquelle -en cas de litige- sera déterminée par voie d'arbitrage par la Chambre de Commerce de Stockholm conformément aux règles d'arbitrage suédoises en vigueur, sous réserve d'une clause éventuelle attributive de juridiction aux tribunaux luxembourgeois. Le prix de rachat sera réglé au comptant dans le mois qui suit la date de sa fixation.

Faute par les actionnaires d'avoir exprimé leur intention d'exercer leur droit de préemption dans le délai imparti, ou faute d'avoir réglé le prix de rachat des actions en dû temps, la personne ayant proposé les actions au rachat pourra être enregistrée en tant qu'actionnaire.»

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les cent mille (100.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de un million d'euros (1.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ douze mille sept cents euros (12.700,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

Administrateurs A:

- Monsieur Peter Thurell, administrateur, né le 28 décembre 1946 à Solna, Suède, avec adresse professionnelle à Skogsslingan, SE-18230 Danderyd, Suède.
- Madame Eva Thurell, administrateur, née le 31 juillet 1947 à Danderyd, avec adresse professionnelle à Skogsslingan, SE-18230, Danderyd, Suède.

Administrateurs B:

- Monsieur Joost Johannes Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas) le 26 avril 1973, avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.
- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, R.C.S. Luxembourg B 114.190.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Crompvoets, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, Relation: LAC/2007/5989. — Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007059681/220/520.

(070061799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Babcock & Brown Infra Center Linz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 127.726.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirteenth day of April.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 4 S.à r.l., a Luxembourg company incorporated by deed drawn up on June 14, 2006, published in Memorial C number 1643 on August 30, 2006, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 117.400,

represented by Mrs Caroline Bonald, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy shall be signed *in varietur* by the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which they act, have declared their intention to constitute by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the Articles of Association of it as follows:

Art. 1. There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is:

BABCOCK & BROWN INFRA CENTER LINZ S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 4. The Company's object is:

a) to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company») and;

b) to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

c) For purposes of article 4.a), a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is on control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case where beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the full power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

d) The Company may in particular enter into the following transactions:

- Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- Advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

- Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

- Enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements, under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

- Enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, managements agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the area described above;

It is being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulatory activity of the financial sector.

e) The Company may also invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg or abroad and acquire or sell or other dispose and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, amongst others, the subscription and the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and administrate, develop and manage such holding of interests.

f) In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into two hundred fifty (250) shares of fifty euros (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares will have equal rights.

Art. 7. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Shares may be freely transferred, in case of a single Shareholder.

Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Art. 10. The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the Shareholders do not put an end to the Company.

Art. 11. The Company is administrated by one or more managers (gérants), who need not be Shareholders (each a manager and collectively the Managers). They are appointed by the general meeting of Shareholders for an undefined period and they can be removed at any time without cause.

In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

Art. 12. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager and in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers, or by the signature of any person to

whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers.

Art. 13. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 14. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 15. Decisions of Shareholders are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the company has only one Shareholder the sole Shareholder will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of Shareholders.

The resolutions taken by the sole Shareholder will be set down in the form of minutes.

Art. 16. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Art. 17. The accounting year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the company and shall end on December 31st, 2007.

Art. 18. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

In case of dissolution of the company each Shareholder will draw, before any distribution, the nominal amount of his Shares in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the Shareholders. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

Art. 20. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be Shareholders, designated by the meeting of Shareholders at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Art. 21. The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription

The statutes having thus been established; the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 4 S.à r.l.	250

All the Shares have been paid up of one hundred per cent (100%), whereof the sole Shareholder gives himself receipt and discharge.

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) at its disposal, proof of which is furnished.

Estimation - Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand seven hundred (1,700.-) euros.

Extraordinary general meeting

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named Shareholder exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions:

1) Has been elected manager (gérants) of the Company for an undetermined period:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, RCS B 109.507.

It is invested with the broadest powers to act in the name of the Company by its sole signature.

2) The registered office of the company is fixed at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil statute and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le treize avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 4 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, constituée par acte dressé le 14 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1643 du 30 août 2006, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 117.400,

représentée par Mme Caroline Bonald, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de:

BABCOCK & BROWN INFRA CENTER LINZ S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des Associés.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 4. L'objet de la Société est:

a) de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liées à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

b) d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres activités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêt.

c) Pour les besoins de l'article 4.a), une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

d) La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, notamment par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dettes ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute société Sociétés Apparentées, en ce compris, sans y être limité, des fonds mezzanines;

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de suretés, que ce soit par engagement formel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites apportées par la loi luxembourgeoise;

- entrer dans toute forme de contrats dérivés de crédit tels que, mais sans que cela limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira ne protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- conclure des contrats et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de substitution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus;

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

e) la Société pourra aussi investir dans des biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et d'administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

f) Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante parts sociales (250) de cinquante euros (EUR 50,-) chacune. (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

La cession de Parts inter vivos à des non-Associés ne peut se faire que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Un Associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

Le Gérant n'a pas besoin d'être Associé. Le Gérant est révocable à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers en cas de Gérant unique par la signature du Gérant unique, et en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

Art. 13. Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 14. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

L'utilisation de l'équipement de vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 15. Les décisions des Associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul Associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des Associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'Associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 16. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

Art. 18. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

En cas de dissolution de la Société, chaque Associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des Associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, désignés par l'assemblée des Associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

	Parts
BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 4 S.à r.l.	250

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'Associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'Associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, RCS B 109.507.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bonald, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, Relation: LAC/2007/5271. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007060543/202/398.

(070063051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

HeliEuro GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 127.592.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twelfth day of April.

Before us Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Mr Lennart Pihl, Managing Director, born on March 25, 1945 in Älvsborg, Sweden, residing in Austvägen 1, SE-426 76 Västra Frölunda,

duly represented by Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy dated February 27, 2007.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is HeliEuro GmbH.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its members, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) divided into 800 (eight hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by two or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

The managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2007.

Subscription and payment

The 800 (eight hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Mr Lennart Pihl, residing in Austvägen 1, SE-426 76 Västra Frölunda.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed manager of category A, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Lennart Pihl, Managing Director, born on March 25, 1945 in Älvsborg, Sweden, residing in Austvägen 1, SE-426 76 Västra Frölunda.

Is appointed manager of category B, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

2. Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

They may be reelected.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his/her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zwei tausend sieben, den zwölften April.

Vor uns Notar Marc Lecuit, mit Amtssitz in Mersch, in Vertretung von Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg, welch Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

Herr Lennart Pihl, «Managing director», geboren am 25. März 1945 in Älvsborg, Schweden, wohnhaft in Austvägen 1, SE-426 76 Västra Frölunda,

hier vertreten durch Herrn Guy Hornick, «maître en sciences économiques», mit beruflicher Anschrift in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 27. Februar 2007.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar ne varietur gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welcher Kompotent, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1^{er}. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung HeliEuro GmbH.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss den Gesellschaftern an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Gesellschafter, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) eingeteilt in 800 (achthundert) Anteile zu je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch zwei oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.

Kapitalzeichnung

Die 800 (achthundert) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, Herr Lennart Pihl, wohnhaft in Austvågen 1, SE-426 76 Västra Frölunda, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar, voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausendfünfhundert Euro (1.500,- EUR).

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Wird zum Geschäftsführer der Kategorie A ernannt mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen:

1. Herr Lennart Pihl, «Managing director», geboren am 25. März 1945 in Älvsborg, Schweden, wohnhaft in Austvågen 1, SE-426 76 Västra Frölunda.

Wird zum Geschäftsführer der Kategorie B ernannt mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen:

2. Herr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», geboren am 29. März 1951 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführer ist für unbestimmte Dauer gültig.

Sie können wiedergewählt werden.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Hornick, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007. Relation: LAC/2007/5214. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 11. Mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007059705/220/233.

(070061609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Lux-Plantes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 143B, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 90.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour LUX-PLANTES S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007059780/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00021. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Berthold BENZKIRSCH GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 1, rue de Wecker.
R.C.S. Luxembourg B 39.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour BERTHOLD BENZKIRSCH GMBH

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007059782/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00022. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Boulangerie-Pâtisserie Wirol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 1, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 108.134.

Les deux seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée BOULANGERIE-PATISSERIE WIROL S.à r.l. (la «Société») établie et ayant son siège social au 1, route de Longwy, L-4750 Pétange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108.134, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de confirmer le mandat, conféré lors de l'assemblée générale des associés, tenue en date du 27 mars 2007 à Monsieur Vitor Mendes Dos Santos, gérant de société, né à Guarda (Portugal), le 22 septembre 1959, demeurant au 1a, route de Longwy, L-4750 Pétange, en tant que seul gérant de la Société dans la branche d'activités et gestion de débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide que Monsieur Vitor Mendes Dos Santos, préqualifié, aura, dans le cadre de ces activités et gestion de débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est dès lors close.

V. Mendes Dos Santos / J. M. Sousa Dos Santos.

Référence de publication: 2007060175/7696/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03336. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Sevenig Immobilier S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 59.054.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour SEVENIG IMMOBILIER SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007059784/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00051. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Gesfo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 31.975.

—
Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

GESFO SA

Signature

Référence de publication: 2007059785/1651/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01938. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01941. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

CF Fukoku Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.464.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 janvier 2007

Sont nommés administrateurs leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Pierfederico Cancarini, dirigeant d'entreprises, demeurant 59, Via S. Antonio, I-25050 Passirano, Président et administrateur-délégué

- Monsieur Fuminori Kojima, dirigeant d'entreprises, demeurant à 3-105, Sugaya, J-362 8561 Saitama, Vice-Président

- Monsieur Shinichi Kurata, dirigeant d'entreprises, demeurant 3-105, Sugaya, J-362 8561 Saitama.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007060225/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02749. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Norpa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 31.241.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour *NORPA HOLDING S.A.*
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signature

Référence de publication: 2007059797/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02080. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Peridot Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 84.178.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour *PERIDOT FINANCE S.à r.l.*
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2007059802/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02269. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

CVI Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 77.391.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007059808/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02516. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Continental Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.509.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.
Pour *CONTINENTAL EURO S.à r.l.*
J. Claeys
Gérant

Référence de publication: 2007059805/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02267. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

European Overseas Holding Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 9.212.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.
Pour *EUROPEAN OVERSEAS HOLDING CORPORATION*
J. Claeys
Administrateur

Référence de publication: 2007059807/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02265. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

PIN Group AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 111.151.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 3 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007059811/1040/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02677. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Quirin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.253.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 355 du 20 avril 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.
QUIRIN
Signature

Référence de publication: 2007059921/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03181. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Mobile Media Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 95.362.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007059812/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01121. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Biobuttek Wilhelm Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8328 Capellen, 93, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 100.007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICODEC S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007059821/4185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01126. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Kannergaertchen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 100.043.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFICODEC S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007059822/4185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01123. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Luxbond, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 30.521.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007059905/208/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05605. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Patton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.338.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 357 du 20 avril 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

PATTON

Signature

Référence de publication: 2007059924/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03189. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

TJV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.814.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 avril 2007 que:

- Les associés acceptent la démission de Monsieur Dos Santos Cardoso José Luis de son poste de gérant administratif avec effet au 21 septembre 2006

- La société est engagée par la signature individuelle d'un des trois gérants:

1. Abrantes Cardoso Antonio Mario
2. De Barros Machado Jorge Manuel
3. Dos Santos Jordão Véronique

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2007060215/6805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03836. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Gallia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.734.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 16 mars 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Yves Lemaire comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007060232/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03292. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Deloitte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 mai 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 mai 2007 que l'assemblée a désigné comme fondés de pouvoir de la société DELOITTE SA à compter du 1^{er} juin 2007:

- Monsieur David Capocci demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Joëlle Lyaudet demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Ils peuvent engager la société avec signature individuelle. Ce pouvoir est limité aux prestations de services rendues dans le cadre des missions de la GROUPE SERVICE LINE: Tax, et exclut les domaines touchant au management de la firme ou de la ligne de service Tax. Pour les dossiers clients présentant un risque évalué supérieur à la normale, ils disposent d'un pouvoir de signature conjoint avec un administrateur de la société et de la ligne de service concernée. Le présent pouvoir de signature est révocable ad nutum.

- Monsieur Xavier Zaegel demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Il peut engager la société avec signature individuelle. Ce pouvoir est limité aux prestations de services rendues dans le cadre des missions de la GROUPE SERVICE LINE: Advisory / ERS, et exclut les domaines touchant au management de la firme ou de la ligne de service ERS. Pour les dossiers clients présentant un risque évalué supérieur à la normale, il dispose d'un pouvoir de signature conjoint avec un administrateur de la société et de la ligne de service concernée. Le présent pouvoir de signature est révocable ad nutum.

- Monsieur Jean-Philippe Bachelet demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Il peut engager la société avec signature individuelle. Ce pouvoir est limité aux prestations de services rendues dans le cadre des missions de la GROUPE SERVICE LINE: Audit, et exclut les domaines touchant au management de la firme ou de la ligne de service Audit. Pour les dossiers clients présentant un risque évalué supérieur à la normale, il dispose d'un pouvoir de signature conjoint avec un administrateur de la société et de la ligne de service concernée. Le présent pouvoir de signature est révocable ad nutum.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007060218/799/35.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02924. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Association des Commerçants, des Artisans et des Indépendants de la Commune de Differdange (ACOMM), Association sans but lucratif.

Siège social: Differdange,

R.C.S. Luxembourg F 7.029.

—
STATUTS

Dénomination - objet social - siège social

Art. 1^{er}. Entre les soussignés aux présents statuts et tous ceux qui adhéreront par la suite, il est constitué une association sans but lucratif de droit luxembourgeois qui prend le nom de ASSOCIATION DES COMMERCANTS, DES ARTISANS ET DES INDEPENDANTS DE LA COMMUNE DE DIFFERDANGE (ACOMM).

Liste des membres

Backes Sandra (KITTY BELL'S Sàrl), 5, avenue de la Liberté, Differdange
 Bei Remi (Restaurant AUTRE PART), 8, place du Marché, Differdange
 Borges-Klamerek Laurence (DON DIEGO), 19, avenue Charlotte, Differdange
 D'Antonio Armand (IMMODA), 24, rue Michel Rodange, Differdange
 Glauden Jos (ACTION SHOP), 13-17, av. de la Liberté. Differdange
 Fischer Gusty (Salon de Coiffure), 48, rue Dicks Lentz, Differdange
 Hansen Carlo (OSIRIS Sàrl), 53, rue J.F. Kennedy, Differdange
 Henkes Robert (MEUBLES HENKES), 44, avenue Charlotte, Differdange
 Korniotakis Nikos (QUADRAM Sàrl), 5, avenue de la Liberté, Differdange

Menin Andrian (BOUCHERIE MENIN), 21, rue J.F. Kennedy, Differdange
Mosar Jean-François (MARBRERIE MOSAR), um Bau, Differdange
Neuner Petra (STUDIO 11), 35, avenue de la Liberté, Differdange
Raguso Jos (IMMO SYNDIC), 17, rue des Ecoles, Niedercorn
Roilgen Tom (TOP OPTIQUE), 52, rue J.F. Kennedy, Differdange
Saeul Christianne (AU BONHEUR DES DAMES), 30, avenue de la Liberté, Differdange
Schaeffer J.Claude (SCHAEFFER J.CLAUDE Sàrl), 68, rue Prinzenberg, Niederkorn
Werding Isabelle (WERDING FLEURS), 126, avenue Charlotte, Differdange
Le siège social est établi à Differdange.
La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet social de sauvegarder les intérêts des professions commerciales, artisanales et libérales, de resserrer les liens de collégialité qui unissent ces professions, ainsi que de promouvoir et de développer la collaboration des membres de l'association sur le plan professionnel.

L'association peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet. Elle peut faire toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet. Elle peut aussi créer et gérer tout service ou toute institution poursuivant l'objet de l'Association.

Associés

Art. 3. L'association est composée de membres effectifs et des membres adhérents. Le nombre des membres de l'association n'est pas limité. Son minimum est fixé à trois.

a) Pourront être membres effectifs, toute personne physique ou morale exerçant dans la commune de la Ville de Differdange - une activité artisanale, une profession libérale, un commerce de gros ou de détail ainsi que celles qui s'occupent plus spécialement de questions commerciales dans la commune. Les membres effectifs paient une cotisation à déterminer par l'assemblée générale.

b) Pourront être membres adhérents, toute personne physique ou morale qui souhaite soutenir les activités de l'association et qui paie une cotisation à déterminer par l'assemblée générale.

Seuls les membres effectifs ont voix délibératives aux assemblées, les membres adhérents n'ayant qu'une voix consultative.

Art. 4. Toute personne remplissant les conditions précisées à l'article 3.a) des présents statuts et souhaitant devenir membre effectif de la présente association devra en informer les membres du conseil d'administration par tout moyen approprié.

Démission, exclusion, suspension

Art. 5. Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire, le membre qui ne paie pas les cotisations qui lui incombent au plus tard trois mois après son échéance.

Art. 6. L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Le conseil d'administration peut suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, le membre qui se serait rendu coupable d'infraction grave aux statuts et à la loi.

Art. 7. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

Ressources

Art. 8. Les ressources de l'association sont constituées par les cotisations de ses membres, par les subventions et dons qui pourraient lui être accordées, selon les textes en vigueur, et par les ressources créées à titre exceptionnel.

La cotisation des membres est fixée chaque année par l'assemblée générale sans pouvoir dépasser EUR 1.250,-.

Assemblée Générale

Art. 9. L'assemblée générale est composée des membres effectifs, les membres adhérents y étant invités. Elle est présidée par le président du conseil d'administration. Elle se réunit au moins une fois l'an dans le courant du premier semestre.

Les membres effectifs et adhérents y sont convoqués par lettre simple déposée à la poste deux semaines au moins avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée générale peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige par décision du conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres effectifs en font la demande.

Art. 10. L'assemblée générale décide souverainement de l'activité générale, des buts de l'association et de son orientation.

Sont notamment réservés à sa compétence:

- les modifications aux statuts sociaux;
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
- le montant de la cotisation des membres
- l'approbation des budgets et comptes;
- les exclusions des membres;
- l'adoption, la modification ou l'abrogation d'un règlement d'ordre intérieur;
- la dissolution de l'association.

Art. 11. Toute assemblée se tient aux jour, heure et lieu indiqués dans la convocation accompagnée d'un ordre du jour.

Art. 12. Chaque membre a le droit d'assister à l'assemblée. Il peut se faire représenter par un mandataire devant lui-même être membre de l'association. Seuls les membres effectifs ont une voix délibérative. Les membres adhérents n'ont le droit d'y assister qu'avec voix consultative mais sans droit de vote.

Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal, chacun disposant d'une voix.

Sauf dans les cas où la loi ou les statuts en disposent autrement, l'assemblée générale est composée valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, et les décisions sont prises à la simple majorité des voix.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément aux dispositions des articles 8 et 20 de la loi du 21 avril 1928 relative aux A.s.b.l.

Art. 13. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et un membre du conseil d'administration. Ces procès-verbaux sont conservés au siège de l'association où tous les membres effectifs peuvent en prendre connaissance.

Conseil d'administration

Art. 14. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins nommés par l'assemblée générale et en tout temps révocables par elle.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président et/ou du secrétaire. Il délibère valablement dès que la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés.

Chaque administrateur peut donner mandat à l'un de ses collègues, par n'importe quel moyen de communication écrit, pour le représenter à la réunion du conseil.

Art. 15. Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de 1 ans. Ils sont rééligibles. En cas de vacance au cours d'un mandat, un administrateur provisoire peut être nommé par le conseil d'administration. Il achève dans ce cas le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 16. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association sauf ce qui est réservé à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut en outre confier une ou plusieurs tâches à un ou des mandataires de son choix, membre ou non.

Il peut également, sous sa responsabilité, déléguer la gestion journalière de l'association à un de ses membres.

Il peut notamment accepter tout legs, subside, transfert...

Il peut révoquer et nommer le personnel de l'association, retirer toutes valeurs et sommes consignées, ouvrir un compte auprès des organismes bancaires, retirer de la poste, douane, société des chemins de fer, les lettres, télégrammes, colis, recommandés, encaisser tout mandat postal ainsi que toute assignation ou quittance postale.

Art. 17. Tous actes, documents et correspondances qui engagent l'association sont signés par deux membres du conseil d'administration.

Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice débutera le ... pour se clôturer le ...

Art. 19. Les comptes de l'exercice écoulé, le budget de l'exercice en cours et le rapport moral sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale par le conseil d'administration.

Art. 20. L'assemblée générale peut désigner un commissaire aux comptes ou non chargé de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter un rapport annuel. Le commissaire est nommé pour un an. Il est rééligible.

Art. 21. En cas de dissolution prononcée par l'assemblée générale, convoquée à cette fin en conformité avec la loi organique du 21 avril 1928, cette dernière désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social. Cette affectation sera faite en faveur d'une association agréée ayant un objet social similaire.

Art. 22. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 régissant les associations sans but lucratif.

Fait à Differdange, le 30 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007060155/7664/139.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03577. - Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

SRF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.512.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.219.

—
LIQUIDATION

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held the ordinary and extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SRF INVESTMENTS S.à r.l, a private limited liability company incorporated on December 2, 2004 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated April 19, 2005, number 352, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 105.219 (the Company); the articles of association of the Company were amended on December 6, 2004, pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated April 20, 2005, number 356.

There appeared:

STAR SOCIAL RESPONSIBLE FUND (an italian fondo comune d'investimento mobiliare chiuso), represented by its management company EFIBANCA PALLADIO FINANZIARIA SGR Spa, a società per azioni incorporated and existing under Italian law, with registered office at via Fiori Oscuri 11, I-20121 Milan, registered with the trade and companies register of Milano under number 03883560488,

here duly represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch, by virtue of a proxy given on March 14, 2007 in Milano (Italy).

The said proxy, after having been signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company;
- the capital of the Company is set at six million five hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 6,512,500.-), represented by two hundred and sixty thousand five hundred (260,500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- that the agenda of this Meeting is the following:
 1. Approval of the management report of the board of managers on the annual accounts of the Company for the financial year ended December 31, 2006;
 2. Approval of the annual accounts for the financial year ended December 31, 2006, and allocation of the results;
 3. Discharge to the managers of the board of the Company for their mandates during the financial year ended December 31, 2006;
 4. Decision to wind-up the Company, and discharge to the managers of the board of the Company for their mandates during the financial year starting from January 1st, 2007 until March 14, 2007;
 5. Appointment of liquidators;
 6. Determination of the method of liquidation;
 7. Determination of the powers, duties and remuneration of the liquidators; and
 8. Miscellaneous.

Then the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the management report of the board of managers on the annual accounts of the Company for the financial year ended December 31, 2006.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the balance sheet for the period starting January 1, 2006 and ending December 31, 2006 and the profit and loss account for this period, as prepared by the board of managers, and presented to the Sole Shareholder, and which will remain attached to the present resolutions.

The Sole Shareholder acknowledges that the profit and loss account for the period shows a profit of EUR 1,276,732.88. Out of this amount, five percent (5%), being an amount of EUR 63,836.64 will be allocated to the legal reserve and the remaining amount of EUR 1,212,896.23 will be allocated to an available reserve account of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the board of managers of the Company for their mandates during the financial year ended December 31, 2006.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to put the Company into liquidation.

The Sole Shareholder further resolves to:

- grant a full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate from January 1st, 2007, until March 14, 2007;
- to appoint the following persons as liquidators of the Company (the Liquidators):
- Mr. Carlo Cangialosi born on March 19, 1970 in Gela (CL), Italy, residing at 11, rue Fiori Oscuri, Milan, Italy; and
- Mr. Fabio Morvilli, born on September 17, 1956 in Rome (Italy), residing at 12, rue du Château, L-7463 Pettingen.

Five resolution

The Sole Shareholder finally resolves that:

- the Liquidators will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities;
- the Liquidators will have the broadest powers to perform their duties;
- the Company will be bound towards third-parties by the joint signature of the Liquidators;
- the Liquidators, in the exercise of their mandate, are duly authorized to pay to the Sole Shareholder advances on the liquidation surplus; and
- the remuneration of each of the Liquidators is equal to EUR 3,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

S'est tenue une assemblée générale ordinaire et extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société SRF INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 352 du 19 avril 2005, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.219 (la Société); les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 356 du 20 avril 2005.

A comparu:

STAR SOCIAL RESPONSIBLE FUND (un italian fondo comune d'investimento mobiliare chiuso), représentée par son gérant, la société EFIBANCA PALLADIO FINANZIARIA SGR Spa, une società per azioni constituée et organisée selon les lois de l'Italie, ayant son siège social à via Fiori Oscuri 11, I-20121 Milan, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Milan sous le numéro 03883560488,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Mersch, en vertu d'une procuration donnée le 14 mars 2007 à Milan.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société;
- que le capital social de la Société fixé à six million cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 6.512.500,- représenté par deux cent soixante mille cinq cents (260.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- que l'ordre du jour est le suivant:
 1. Approbation du rapport des gérants sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice fiscal se clôturant au 31 décembre 2006;
 2. Approbation des comptes annuels de la Société pour l'année fiscale clôturée au 31 décembre 2006 et affectation des résultats;
 3. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour leur mandat au cours de l'exercice fiscal se clôturant au 31 décembre 2006;
 4. Décision de liquider la Société et décharge à accorder aux gérants de la Société pour leur mandat au cours de l'exercice fiscal ayant commencé le 1^{er} janvier 2007 au 14 mars 2007;
 5. Nomination des liquidateurs;
 6. Détermination des méthodes de liquidation;
 7. Détermination des pouvoirs, charges et rémunérations des liquidateurs; et
 8. Divers.

Ensuite l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le rapport de gestion du conseil de gérance sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice fiscal clôturé au 31 décembre 2006.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver l'inventaire pour la période commençant le 1^{er} janvier 2006 et se terminant le 31 décembre 2006 ainsi que le compte de profits et pertes pour la même période, tels que préparés par le conseil de gérance, et présentés à l'Associé Unique.

L'Associé Unique acte que le compte de profits et pertes pour cette période révèle un profit de EUR 1.276.732,88. De ce montant, cinq pour cent (5%), c'est-à-dire un montant de EUR 63.836,64, sera affecté à la réserve légale et le montant restant s'élevant à EUR 1.212.896,23 sera affecté à un compte de réserve disponible.

Troisième résolution

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif pour l'exercice fiscal clôturé au 31 décembre 2006.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de liquider la Société.

L'Associé Unique décide en outre de:

- donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 14 mars 2007;
- de nommer les personnes suivantes comme liquidateurs de la Société (les Liquidateurs):
- Mr. Carlo Cangialosi né le 19 mars 1970 à Gela (CL), Italie, demeurant au 11, rue Fiori Oscuri, Milan, Italie; et
- Mr. Fabio Morvilli, né le 17 septembre 1956 à Rome (Italie), demeurant au 12, rue du Château, L-7463 Pettingen.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide enfin que:

- les Liquidateurs prépareront un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société;
 - les Liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour effectuer leurs missions;
 - la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe des Liquidateurs;
 - les Liquidateurs, au cours de l'exercice de leur mandat, seront autorisés à payer à l'Associé Unique des avances sur le boni de liquidation; et
 - la rémunération de chacun des Liquidateurs s'élèvera à EUR 3.000,-.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, Relation: LAC/2007/3053. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007060033/242/160.

(070062338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

**Agif S.A., Société Anonyme,
(anc. Ship International S.A.).**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 85.992.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2007

L'Assemblée a nommé Administrateur délégué, pour une durée indéterminée, Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, domicilié professionnellement 21, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, lequel pourra valablement engager la société par sa seule signature

L'Assemblée a nommé Administrateur délégué, pour une durée indéterminée, Monsieur Didier Girard, expert-comptable, domicilié professionnellement 21, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, lequel pourra valablement engager la société par sa seule signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007060233/6961/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02701. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Group 4 Falck Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.937.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007059960/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02209. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Central Europe Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 98.538.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société datées du 30 avril 2007 que:

- Monsieur Marcel Stephany, né à Luxembourg le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange;

- Monsieur Luc Sunnen, né à Luxembourg le 22 décembre 1961, résidant professionnellement au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg; et

- Monsieur Christophe Fender, né à Strasbourg (France) le 10 juillet 2005, résidant professionnellement au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Ont été nommés administrateurs de la Société avec effet au 30 avril 2007 en remplacement de Monsieur Georges Deitz, Monsieur Pascal Noel et Madame Sonja Linz, démissionnaires avec effet au 30 avril 2007.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007060217/799/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.904.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 mai 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 mai 2007 que la société FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG SA a désigné comme fondé de pouvoir à compter du 1^{er} juin 2007:

- Monsieur Marc Meyers, demeurant professionnellement au 560A, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Il peut engager la société avec signature individuelle. Ce pouvoir exclut les domaines touchant au management de la firme ou de la ligne de service Accountancy. Pour les dossiers clients présentant un risque évalué supérieur à la normale, il dispose d'un pouvoir de signature conjoint avec un administrateur de la société et de la ligne de service concernée. Le présent pouvoir de signature est révocable ad nutum.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007060219/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Eternit Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 32.619.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 17 novembre 2006

«Monsieur H. Dequae a souhaité présenter sa démission en tant qu'administrateur avec effet au 30 novembre 2006. Le Conseil propose de ne pas pourvoir à son remplacement.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour le Conseil d'Administration

F. Deslypere / K. Sharp

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007060221/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Borgbu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 86.844.

Extrait de la résolution prise lors de la résolution circulaire du conseil d'administration du 3 mai 2007

Monsieur Luca Simona, demeurant professionnellement à Via Péri, n° 9E à Lugano (Suisse) a été nommé Président du conseil d'administration.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007060224/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02765B. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Protalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 39.192.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2007

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Luc Bertrand, administrateur de sociétés, demeurant à Woluwe-Saint-Pierre, Belgique, Président;
- Monsieur Alain Dieryck, secrétaire général, demeurant à Wilrijk, Belgique;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jan Suykens, directeur financier, demeurant à Schilde, Belgique;
- Monsieur Philippe de Patoul, conseiller en affaires, demeurant à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Munsbach. Luxembourg, le 8 mai 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007060227/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Elena Developpement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 121.054.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 26 avril 2007

Le conseil d'administration nomme président du conseil d'administration Monsieur Guy Hornick, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007060222/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00833. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Nikkei Invest Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.354.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 16 avril 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007060229/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

DTF, Drill-Tech-Fondations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 80.887.

—
EXTRAIT

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 avril 2007:

- L'Assemblée a accepté la démission du gérant, Monsieur Stefano Giuffra.

- L'Assemblée a nommé Monsieur Giuseppe Castellaneta, consultant, domicilié au 21, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007060236/6961/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

Centore Société Financière d'Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.028.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007059949/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03070. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Stili S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.470.

—
Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007059907/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02564. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Hardt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.252.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 357 du 20 avril 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

HARDT

Signature

Référence de publication: 2007059923/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03185. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 72.575.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 35 du 12 janvier 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A

Signature

Référence de publication: 2007059919/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03178. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Ticketac Intl, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007059916/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03247. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Avitis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 75.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007059918/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03246. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 90.713.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 171 du 18 février 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

SWISS RE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007059925/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03192. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Tradi-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 35.425.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007059915/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03205. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Access S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.889.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007059914/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03204. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Melchior Selected Trust, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 114.615.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

V. Jean / N. Petricic

Mandataire principal / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2007059937/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03141. - Reçu 140 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Technic Systems International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. Est.

R.C.S. Luxembourg B 80.749.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

TECHNIC SYSTEMS INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007059936/6770/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03147. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

European Trust Services (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.065.

Nous vous prions de bien vouloir actualiser vos fichiers avec la nouvelle adresse du gérant M. Knipping, A.R.W. comme suit:

- Balmes 118,2 ° -1 ° , 08008 Barcelona, Espagne

Luxembourg, le 27 avril 2007.

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) SARL

J. François

Référence de publication: 2007060242/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02634. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.
